



# à la source

le bulletin d'information de l'Association  
des Irrigants de Vaucluse

n° 8  
décembre 2008



## Edit'eau

Après cinq années de sécheresse, 2008 a fait le plein en précipitations. A la mi-novembre, certains secteurs du département affichaient 30 % de plus que la normale. Si le ciel a été favorable cette année pour les irrigants, la pression n'en est pas moins forte de la part des Pouvoirs Publics, qui continuent à préparer des réglementations en vue de réduire les prélèvements d'eau pour l'irrigation. Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Rhône-Méditerranée, qui doit être adopté en 2009, va ainsi imposer des objectifs très contraignants pour les préleveurs dans les bassins versants identifiés comme « déficitaires ». Nous avons réalisé un gros travail en 2008 pour communiquer, expliquer à l'Administration, à l'Agence de l'Eau et aux gestionnaires des rivières, le rôle que joue l'irrigation dans notre région : le site internet et le « Mémento de l'irrigation en Vaucluse » sont là notamment pour donner à tous, des éléments objectifs pour mieux connaître cette activité indispensable pour le maintien d'une agriculture durable.

André BERNARD  
Président



## Sommaire

- ▶ Redevance « Irrigation »  
(Agence de l'Eau)
- ▶ Réseau de comptage 2008  
des volumes d'eau prélevés  
pour l'irrigation
- ▶ Bassins versants déficitaires  
et volumes prélevables à partager
- ▶ Agenda





# Irrigation

## Redevance Agence de l'Eau Redevance « Irrigation » 2008-2012

En application avec la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 (LEMA), d'importants changements dans le calcul de la redevance et son recouvrement sont intervenus au 1<sup>er</sup> janvier 2008, date de la mise en application de la LEMA. Voici brièvement les éléments les plus importants liés à ces modifications.

- ▶ **Redevance « Irrigation » = redevance « Prélèvement dans la ressource en eau ».**
- ▶ **Volume à déclarer = volume réellement prélevé et consommé lors de l'année écoulée.**
- ▶ **Distinguer dans la déclaration à l'Agence de l'Eau, les volumes et surfaces irrigués par mode d'irrigation.**

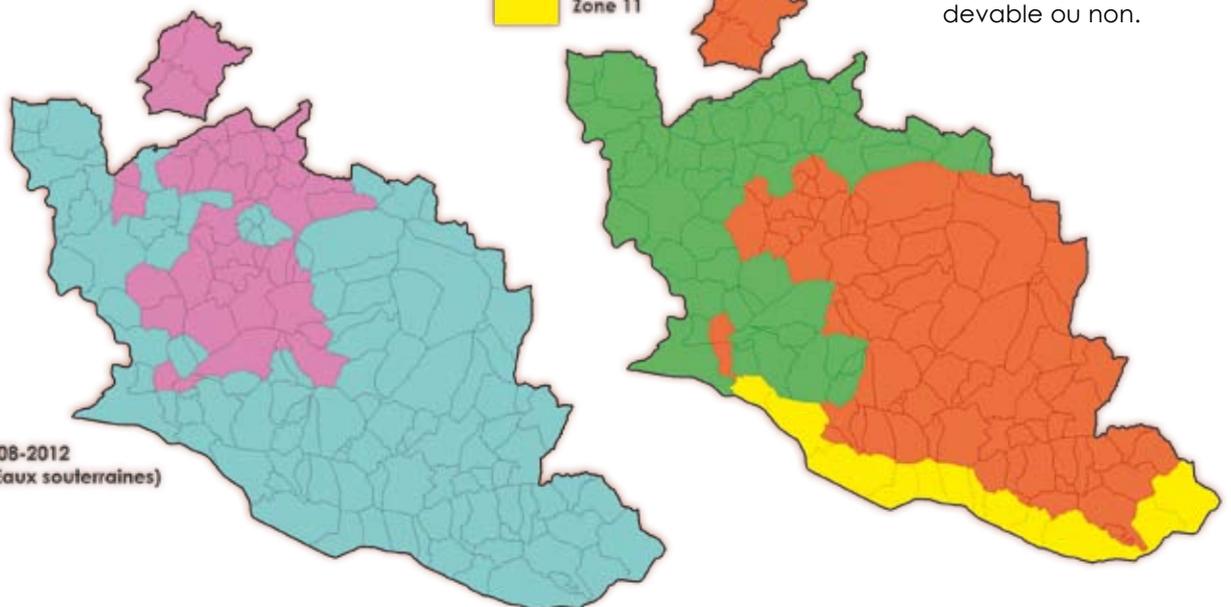
	Zone	Avec comptage des volumes prélevés		Sans comptage des volumes prélevés		
		Taux en €/1 000 m <sup>3</sup>		Forfait en €/ha		
		Gravitaire	Aspersion / Micro-Irrigation	Gravitaire	Aspersion	Micro-Irrigation
Superficiel	1	0,40	3,00	4,00	12,00	9,00
	2	0,75	5,60	7,50	22,40	16,80
	11	0,70	3,00	7,00	12,00	9,00
Souterrain	4	0,75	5,60	7,50	22,40	22,40
	5	1,00	7,40	10,00	29,60	22,20

Seuil* d'appel de la redevance	≥ 10 000 m <sup>3</sup> /irrigant
Seuil* de recouvrement de la redevance	≥ 100,00 €

Redevance AERMC 2008-2012  
(Zonage communal - Eaux superficielles)



\* Seuils de déclenchement donnés par la LEMA. Chaque cas est particulier et nécessitera d'être étudié pour définir si l'irrigant est redevable ou non.



Redevance AERMC 2008-2012  
(Zonage communal - Eaux souterraines)



### Attention, à bien garder en tête !



- ▶ Appel de la redevance des volumes réellement prélevés en 2008 : fin janvier / début février 2009.
- ▶ Délai de réponse : 2 mois, soit le 31 mars 2009 au plus tard.
- ▶ Sur le même principe que les impôts, les déclarations arrivant après le 31 mars 2009 se verront appliquer une pénalité de 10 % jusqu'à la mi-avril, puis cette majoration augmentera de 10 % tous les 15 jours... (pénalité pouvant aller de 10 à 40 % maximum sur la base de la redevance 2008 dûe).
- ▶ **Les prélèvements dans les nappes d'accompagnement des cours d'eau sont considérés par l'Agence de l'Eau comme des prélèvements d'eau souterrains.**
- ▶ La Chambre d'Agriculture de Vaucluse et l'ADIV, compte tenu de ces importants changements, mettront en place des permanences à la Maison de l'Agriculture et dans le département, entre février et mars 2009, pour accompagner les irrigants qui le souhaitent, dans leur déclaration des volumes réellement prélevés en 2008, à l'Agence de l'Eau.
- ▶ Contacts : Anthony MUSCAT (04.90.23.65.34) et Mireille BRUN (04.90.23.65.14). **Les dates, horaires et lieux de permanence seront également disponibles sur internet ([www.adiv84.fr](http://www.adiv84.fr)), début février 2009, en page d'accueil, dans les « News »...**



# Irrigation

## Comptage des volumes d'eau

### Bilan 2008 : quelques chiffres

En collaboration avec la Chambre d'Agriculture de Vaucluse, un réseau de comptage des volumes d'eau prélevés pour l'irrigation est initié chaque fin d'année, afin d'affiner la connaissance sur les besoins en eau annuels des cultures. Deux approches ont été suivies. Voici ci-dessous quelques résultats du bilan 2008.

#### Approche de terrain : enquête auprès des irrigants

Un questionnaire a été envoyé courant octobre à 151 irrigants ayant accepté de participer à un réseau de mesure. 78 ont répondu favorablement, ce qui a permis d'enregistrer plus de 115 données pour caractériser les pratiques d'irrigation 2008, sur plus de 25 cultures. Les résultats sont présentés de manière synthétique ci-dessous. Seules les fiches bien renseignées ont pu être analysées : surfaces irriguées et volumes prélevés distingués par culture. En effet, l'ADIV n'a pas pu tenir compte de toutes les données quand celles-ci étaient globalisées...

Culture pratiquée	Mode d'irrigation	Nombre de données exploitées	Déclaration des irrigants individuels		
			Apport annuel (en m <sup>3</sup> /ha)		
			Irrigation minimum	Irrigation moyenne	Irrigation maximum
Carotte	Sous-pression	2	24	1 251	2 478
Cerise		4	375	781	1 333
Fraise		2	500	805	1 110
Fraise (hors sol)		2	500	5 917	11 333
Maïs (semences)		3	1 412	2 600	3 428
Melon		6	500	1 774	4 100
Olivier		7	0	319	629
Pêche		3	1 405	1 982	2 989
Pelouse		2	4 990	6 995	9 000
Pépinière (hors sol)		8	1 667	8 061	24 634
Poire	Gravitaire	2	1 500	4 510	7 520
	Sous-pression	2	960	1 297	1 634
Pomme	Gravitaire	2	10 360	12 304	14 247
	Sous-pression	10	1 208	2 117	5 316
Pomme de terre (précoce)		5	362	457	583
Raisin de table		16	0	654	1 840
Salade d'hiver		2	3 200	3 210	3 219
Truffe		2	0	320	640
Vin de cuve	Gravitaire	2	240	1 220	2 200
	Sous-pression	12	0	42	304

#### Approche scientifique : modélisations BILCEMA

Culture pratiquée	Modélisation BILCEMA (01/01/2008 au 29/11/2008)			
	Apport théorique (dose d'irrigation en m <sup>3</sup> /ha)			
	Sol limoneux (RU = 170 mm)		Sol limono-sableux (RU = 120 mm)	
	Irrigation non localisée	Irrigation localisée	Irrigation non localisée	Irrigation localisée
Asperge	1 365	1 248	1 695	1 578
Blé dur	624	603	863	843
Carotte	1 215	1 121	1 352	1 259
Cerise	15	0	427	301
Courgette	2 039	1 935	2 204	2 100
Culture fourragère	3 301	3 301	3 631	3 631
Fraise	1 425	1 145	1 782	1 423
Haricot	2 315	708	2 453	845
Maïs	2 548	2 506	2 878	2 836
Melon	1 605	1 525	1 743	1 662
Olivier	640	493	832	686
Pêche	2 026	1 973	2 356	2 303
Poire	2 033	1 986	2 363	2 316
Pomme	2 033	1 986	2 363	2 316
Pomme de terre (précoce)	492	460	658	625
Pomme de terre (tardive)	2 174	2 082	2 339	2 248
Prune	2 206	2 153	2 536	2 483
Raisin de table	60	157	652	555
Salade d'été	1 097	1 005	1 179	1 088
Sorgho	1 180	1 136	1 730	1 686
Tomate	2 291	2 242	2 456	2 407
Tournesol	1 815	1 795	2 227	2 207

Dans un souci d'objectivité et de transparence, les données de terrain ont été confrontées avec une approche plus scientifique. L'outil choisi est le modèle de bilan hydrique BILCEMA, développé par l'unité « Irrigation » du CEMAGREF de Montpellier. Ce modèle repose sur le concept de réservoir en eau du sol, dont la capacité qui correspond à la réserve utile, est égale au produit d'un paramètre caractérisant le sol vis-à-vis de ses potentialités hydriques, par la profondeur de sol exploitée par les racines du végétal. Les simulations ci-dessus ont été réalisées avec les données « Pluviométrie » et « ETP » du CIRAME, sur la station « La Tapy » à Carpentras, entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 29 novembre 2008.

Il est possible d'afficher certains besoins en eau annuels moyens. Toutefois, les données fournies lors de l'enquête sont encore insuffisantes, il est donc difficile d'affirmer que ces résultats sont représentatifs des pratiques en Vaucluse. Néanmoins, ces informations restent intéressantes et permettent de progresser sur la définition des besoins en eau annuels des cultures. La limite de l'approche de terrain est la fiabilité des mesures rapportées par les irrigants : en effet, les parcelles de référence restent insuffisantes à ce jour pour valider ces résultats. Concernant l'approche théorique, les hypothèses d'entrées du modèle méritent certainement d'être encore affinées. Un effort devra donc être fait dans ce sens à l'avenir... Toutefois, on peut constater que les pratiques de terrain, en moyenne, s'approchent des préconisations théoriques du modèle, ce qui est rassurant.



## Bassins en déficit quantitatif : des volumes d'eau à partager entre usagers, dès l'horizon 2010

L'application de la Directive Européenne sur l'Eau (DCE) a abouti au classement des masses d'eau selon leur capacité à atteindre le bon état quantitatif et qualitatif d'ici à 2015. Pour le Vaucluse, 4 bassins versants sont considérés comme présentant un risque de ne pas atteindre le bon état quantitatif : le Lez, le Sud-Ouest du Mont Ventoux (SOMV / pour les rivières Mède, Brégoux, Auzon et Levade), le Calavon (et le Sud Luberon), ainsi que la nappe du Miocène.

Pour ces bassins, la réglementation prévoit que soit mis en place en 2010-2011, un outil de gestion visant un meilleur partage de la ressource en eau. Pour chaque bassin, un volume « prélevable » devra être déterminé et réparti entre les différents usagers : eau potable, agriculture, industrie, loisir et milieu naturel.

Concernant le Lez et le Sud-Ouest du Mont Ventoux, il est préconisé de mettre en place un « Organisme Unique » qui devrait recenser et organiser tous les prélèvements d'eau pour l'irrigation. A défaut de candidature, le Préfet de département pourra désigner une structure d'office : l'ADIV serait pressentie pour se voir confier cette mission.

Pour le Calavon, il existe déjà un organisme, la Commission Locale de l'Eau (CLE), apte à organiser les prélèvements. Pour la nappe du Miocène, un « Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux » (SAGE) est préconisé. Le problème est de trouver la structure qui voudra bien s'atteler à cette lourde tâche, qui consistera notamment à recenser tous les prélèvements d'eau, y compris les domestiques...

Dans tous les cas, il est très important pour les irrigants, de bien déclarer en 2009 leurs intentions de prélèvement d'eau. Ces données serviront à justifier la demande agricole dans les discussions qui auront lieu pour répartir les volumes d'eau prélevables dans les bassins déficitaires.



## Agenda

- Signature de la Charte d'Objectifs des Contrats de Canaux de Carpentras, l'Isle, Saint-Julien et Cabedan Neuf, le 28 janvier 2009.
- Assemblée Générale de l'ADIV, le 13 mars 2009, à la Maison de l'Agriculture (Site Agroparc / Avignon), à 17h30.
- Date d'échéance avant majoration, pour retourner la déclaration des volumes prélevés 2008, à l'Agence de l'Eau : 31 mars 2009.



Retrouvez toutes les informations sur : [www.adiv84.fr](http://www.adiv84.fr)

ADIV  
Maison de l'Agriculture  
Site Agroparc  
84912 AVIGNON Cedex 9  
N° SIRET : 499 363 364 00013  
Téléphone : 04.90.23.65.34  
Télécopie : 04.90.23.65.68  
Mail : [contact@adiv84.fr](mailto:contact@adiv84.fr)